

**ARRETE DU MAIRE N° 5753/2019  
PORTANT SUR LA FERMETURE DU STADE DIDIER BOUTTEN, ROUTE DE MAROLLES  
94440 SANTENY, DU 25 AU 27 JANVIER 2018 EN RAISON DES INTEMPERIES**

Le Maire de la Commune de MAROLLES-EN-BRIE,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-4 ;

**Vu** la nécessité d'interdire les manifestations sportives de football sur les terrains gazonnés et stabilisés suite aux intempéries de ces derniers jours ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de préserver le terrain du stade de football Didier Boutten et de réglementer les entraînements et les matches pour la sécurité des utilisateurs (sportifs ou non) ;

**Considérant** qu'il convient, dans l'intérêt de la sécurité publique, de procéder à la fermeture temporaire pour toutes activités ;

**ARRÊTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1** Le stade de foot Didier Boutten, route de Marolles à Santeny sera momentanément fermé du 25 au 27 janvier 2019 inclus.

**ARTICLE 2** Madame la Directrice Générale des Services,  
Monsieur le Directeur des Services Techniques,  
Monsieur le Commissaire de Police de Boissy Saint Léger,  
Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Créteil,  
Seront chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
Monsieur le Commandant de Brigade des Sapeurs-Pompiers de Villecresnes,  
District du Val de Marne de Football.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa publication :

A Marolles-en-Brie, le 23 janvier 2019

The image shows a blue ink signature of Sylvie Gerinte over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE MAROLLES-EN-BRIE' and 'Val-de-Marne' around a central emblem.

Sylvie GERINTE  
Maire de Marolles-en-Brie